



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

18 juin 2019

DATE D'AFFICHAGE

18 juin 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 14

Votants : 17

OBJET :

**Modification du tableau des
effectifs
Emplois permanents**

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 26/06/2019

Publiée le 26/06/2019

Notifiée le 26/06/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 juin à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE.

Etaient absents :

Yves MARRE
Katia MERLEN
Stéphane LE PECULIER
Philippe AUTRIVE
Mélanie MATHIEU
André RIETZ
Camille CRONIER
Alain DENIMAL
Christine CASIMIR
Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Isabelle QUESNE
Claire HERLIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS PERMANENTS**

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 7 mai 2019 pour les avancements de grades,

VU le tableau des effectifs,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A
L'UNANIMITE**

AUTORISE

- **de MODIFIER** le tableau des effectifs ainsi qu'il est proposé,
- **de CREER** un poste.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN



ANNEXE DELIBERATION VII
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS EMPLOIS
PERMANENTS

TRANSFORMATIONS DE POSTES

POSTE ACTUEL	CAT	POSTE MODIFIE	CAT	FILIERE	DATE D'EFFET
Avancement de grades 2019					
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/07/2019
Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Technique	01/07/2019
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Animation	01/07/2019
Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	Animation	01/07/2019

CREATION DE POSTE

POSTE	CAT	SERVICE	DATE D'EFFET
Attaché territorial	A	Direction Générale	01/08/2019



